## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



N° de l'article:OX02000ALN10Brilliance FillAndFinishDate d'édition:12.04.2023Date d'exécution: 17.03.2023Version:8.0001Date d'émission: 17.03.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur)

Nom commercial du produit/désignation

OX02000ALN10

Brilliance FillAndFinish

Stat.Warennummer 34052000 UFI: 0330-D0MP-X00Q-N069

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Utilisations identifiées pertinentes:**

matériel de peinture et/ou matériel avant rapport à la peinture

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### Usages déconseillés:

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Berger-Seidle GmbH

Parkettlacke - Klebstoffe - Bauchemie Téléphone: +49 6359 / 8005-0 Maybachstraße 2 Télécopie: +49 6359 / 8005-170

67269 Grünstadt Allemagne

#### Service responsable de l'information:

Laboratoire

E-mail Sicherheitsdaten@berger-seidle.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24-hour emergency number: +49 700 24112112

(BLG)

Numéro d'urgence 24 heures sur 24 aux États-Unis: +1 872 5888271 or +11 49 700 24112112 (BLG)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Lig. 3 / H226 Matières liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



## Attention

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3. Autres dangers

Auto-inflammation possible par auto-oxydation de chiffons imbibés du produit. (Les poussières et autres objets imprégnés également). Le produit même n'est pas auto-inflammable.

#### **Autres informations**

Lire l'étiquette avant utilisation. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



Page 2 / 8

N° de l'article: OX02000ALN10 Brilliance FillAndFinish Date d'exécution: 17.03.2023 Date d'édition: 12.04.2023 8.0001 Date d'émission: 17.03.2023 Version:

Tenir hors de portée des enfants.

#### **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Wachszubereitung Description

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
920-901-0	01-2119456810-40-XXXX Alkanes, C11-13-isoalkane < 2% Aromaten Asp. Tox. 1 H304 / Flam. Liq. 4 H227 / EUH066	50 - 100
265-150-3 64742-48-9 649-327-00-6	01-2119463258-33-XXXX Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H336 / EUH066	5 - 7,5

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

#### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irréqulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

## Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

## En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



OX02000ALN10 N° de l'article: Brilliance FillAndFinish Date d'exécution: 17.03.2023 Date d'édition: 12.04.2023 Date d'émission: 17.03.2023 Version:

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le placant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression - il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

## Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Numéro d'identification UE 649-327-00-6 / N°CE 265-150-3 / n°CAS 64742-48-9

VLA, VME: 1000 mg/m3 VLA, VLE: 1500 mg/m3

Remarque: (hydrocarbures C9-C12)

#### Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



Page 4 / 8

N° de l'article:OX02000ALN10Brilliance FillAndFinishDate d'édition:12.04.2023Date d'exécution: 17.03.2023Version:8.0001Date d'émission: 17.03.2023

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Protection individuelle

#### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Couleur: couleur d'ambre
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non déterminé
Point de fusion/point de congélation: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle 155 °C

d'ébullition:

Source: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Inflammabilité: Liquide et vapeurs inflammables.

Limites inférieure et supérieure d'explosion:

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 Vol-% Limite supérieure d'explosivité: 7 Vol-%

Source: Alkanes, C11-13-isoalkane < 2% Aromaten

Point éclair: 46 °C
Température d'auto-inflammation: > 200 °C

Source: Alkanes, C11-13-isoalkane < 2% Aromaten

Température de décomposition: non déterminé

pH à 20 °C: non applicable Viscosité cinématique (40°C): > 700 mm²/s

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



N° de l'article:OX02000ALN10Brilliance FillAndFinishDate d'édition:12.04.2023Date d'exécution: 17.03.2023FRVersion:8.0001Date d'émission: 17.03.2023Page 5 / 8

Viscosité à 20 °C: 60 s 6 mm

Méthode: DIN 53211

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau à 20 °C: non applicable Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir rubrique 12

Pression de vapeur à 20 °C: 3 mbar

Méthode: calculé.

Source: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Densité et/ou densité relative:

Densité à 20 °C: 0,82 g/cm<sup>3</sup>

Méthode: ISO 2811, partie 3

Densité de vapeur relative: non déterminé caractéristiques des particules: non applicable

9.2. Autres informations

Test de séparation des solvants: < 3 pds % (ADR/RID)

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

## 10.5. Matières incompatibles

non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

#### Danger par aspiration

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Danger par aspiration

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



Page 6 / 8

OX02000ALN10 N° de l'article: Brilliance FillAndFinish Date d'exécution: 17.03.2023 Date d'édition: 12.04.2023 Date d'émission: 17.03.2023 8.0001 Version:

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1. Toxicité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Toxicité pour le poisson, LC50 (96 h)

Toxicité pour les algues, EL50: > 1000 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

Toxicité pour la daphnia, EL50: > 1000 mg/L (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour le poisson, CL50: > 100 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 202

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Élimination appropriée / Produit

#### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

## Élimination appropriée / Emballage

#### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



Page 7 / 8

N° de l'article:OX02000ALN10Brilliance FillAndFinishDate d'édition:12.04.2023Date d'exécution: 17.03.2023Version:8.0001Date d'émission: 17.03.2023

constituent des déchets spéciaux.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): COULEUR Transport maritime (IMDG): PAINT Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID): KEINE GÜTER DER KLASSE 3

bottle > 450 I classe 3

Transport maritime (IMDG)

pour les unités < = 450 litres Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG Code.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) 3

14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable
Polluant marin non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégorie: P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Quantité 1: 5000 t / Quantité 2: 50000 t

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L) ISO 11890-2: 672 valeur de COV (dans g/L) ASTM D2369: 672

**Directives nationales** 

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Autres informations:** 

Suisse:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 82

Danemark:

PR-No.:

MAL code (MAL code in mixture):

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878



 N° de l'article:
 OX02000ALN10
 Brilliance FillAndFinish

 Date d'édition:
 12.04.2023
 Date d'exécution: 17.03.2023
 FR

 Version:
 8.0001
 Date d'émission: 17.03.2023
 Page 8 / 8

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte intégral de la classification suivant la section 3

Asp. Tox. 1 / H304 Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 4 / H227 Matières liquides inflammables Liquide combustible.

Flam. Liq. 3 / H226 Matières liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 / H336 Toxicité spécifique pour certains Peut provoquer somnolence ou vertiges.

organes cibles - exposition unique

#### Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Flam. Liq. 3 Matières liquides inflammables D'après les données d'essais.

### Abréviations et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP Limite d'exposition professionnelle

VLB Valeur limite biologique

CAS Service des résumés chimiques
CLP Classification, étiquetage et emballage

CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for

Standardization / German industrial standard)

DNEL Dose dérivée sans effet

EAKV Catalogue européen des déchets

EC Concentration efficace
CE Communauté européenne

Norme ouropéenne

EN Norme européenne

IATA-DGR Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

chimiques dangereux en vrac

ICAO-TI Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport

aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO L'Organisation internationale de normalisation

LC Concentration létale

LD Dose létale

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC Concentration prédite sans effet

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU United Nations

COV Composés organiques volatils

vPvB très persistantes et très bioaccumulables

#### Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

<sup>\*</sup> Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente